



Déclaration de la FNEC-FP FO 94 au CDEN du 7 octobre 2025

« les gouvernements passent mais les revendications restent »

Ce CDEN se réunit alors que le nouveau gouvernement a démissionné à peine 14h après avoir été nommé. La FNEC-FP FO 94 tient, avec la confédération Force Ouvrière, à réaffirmer qu'elle continuera de porter ses revendications, quel que soit l'exécutif qui sera en place. Comme vient de l'écrire la CGT-FO, « les gouvernements passent mais les revendications restent ». Et aux premiers rangs de ces revendications figurent l'abrogation de la réforme des retraites, l'augmentation générale des salaires, dans le public comme dans le privé, l'abandon de tout budget d'austérité, ni 44 milliards de coupes, ni 41, ni même 25.

Alors que ce sont aujourd'hui 300 milliards d'aides annuelles en tous genres (exonération de cotisations, subventions, abattements fiscaux, primes à l'apprentissage, niches fiscales) qui sont distribués principalement aux grandes entreprises et qui nourrissent les actionnaires, il faudrait au nom de la dette couper dans les services publics et la Sécu et demander aux salariés de payer la dette. Non, la dette n'est pas celle des travailleurs. Pour Force Ouvrière, le budget qu'il faut couper intégralement c'est celui des aides aux grandes entreprises pour affecter immédiatement les 300 milliards à l'école, aux hôpitaux, pour augmenter les salaires des fonctionnaires, pour créer un statut de fonctionnaire pour les AESH avec un vrai salaire à temps complet, pour recruter massivement les enseignants, AESH, infirmiers, médecins qui font aujourd'hui défaut.

Multiplication des grèves d'écoles

L'ordre du jour de ce CDEN est consacré à la rentrée dans les établissements scolaires du département. Dans la déclaration commune informant de leur refus de siéger au CDEN du 3 octobre, les organisations syndicales du Val-de-Marne SNUDI-FO, FSU-SNUipp, CGT Educ'action, SNES-FSU et SNFOLC, avec le soutien de la FCPE 94, indiquent que la marque de cette rentrée c'est la mobilisation des personnels de l'Education Nationale du département, souvent par la grève, avec leurs organisations syndicales départementales face aux mesures d'austérité mise en œuvre par le gouvernement :

- Rassemblement intersyndical pour le réemploi des 500 contractuels du second degré mis au chômage alors que de nombreux remplacements ne sont pas assurés dans les collèges et lycées, alors qu'il manque des enseignants dans de nombreuses disciplines
- Grève d'une semaine de la maternelle Joliot Curie, à Champigny-sur-Marne, pour gagner les 6 AESH indispensables au respect des notifications de la MDPH
- Grève dans les écoles et établissements d'Ivry pour que les moyens REP soient attribués à l'ensemble des établissements scolaires de la ville
- Grève dans une bonne dizaine d'écoles contre les fermetures de classes annoncées une semaine après la rentrée
- Grève dans des écoles de Fresnes, Vitry et d'Orly face au manque d'AESH

Oui, la marque de cette rentrée c'est la colère des personnels qui s'exprime par la multiplication des grèves sur des revendications précises.

Si ces grèves ont permis d'obtenir des avancées (AESH nommés à Joliot Curie Champigny et à Jean Monnet Fresnes, annulation de 4 fermetures et gel de 5 autres sur les 16 fermetures de classes annoncées par le DASEN), pour autant **la situation des personnels et des écoles du département reste désastreuse.**

La situation du remplacement est catastrophique

Depuis la rentrée, les brigades de remplacement REP+ et les remplaçants Formation Continue sont "positionnés" sur des classes, faute d'enseignants. Cette situation, annoncée comme temporaire jusqu'au 12 septembre, est aujourd'hui reconduite jusqu'aux vacances de la Toussaint, au mépris de leurs missions et du droit à la formation continue. Elle contrevient également aux garanties statutaires des enseignants qui exercent en réseau d'éducation prioritaire renforcé, dont les heures de concertation/formation règlementaires sont rendues impossibles à mettre en œuvre.

Alors que la rentrée s'est déroulée il y a à peine un mois, dans de nombreuses écoles, les remplacements ne sont pas assurés comme à l'élémentaire Pasteur à Ablon dont une classe de CE2 comptabilise 10 jours sans maître sur les 22 jours de classe depuis la rentrée ou encore l'élémentaire Romain Gary à Thiais où une classe de CE2 a été laissée sans enseignant entre le 19 septembre et le 6 octobre.

Sur la seule ville de Fresnes, ce sont 60,5 jours non remplacés, soit l'équivalent de 3 classes en moins sur la ville depuis la rentrée, bien plus que l'année dernière qui avait déjà été catastrophique en terme de remplacements dans les écoles de cette commune.

Sur une circonscription de Créteil, l'IEN annonce par mail que les enseignants de CP bénéficieront de 3 jours de formation sur temps scolaire et que « les classes des enseignants qui partiront en formation seront prises en charge en auto remplacement ». Monsieur le Directeur Académique, notre organisation syndicale ne peut accepter que « l'auto-remplacement » soit substitué au recours à des remplaçants, que les écoles soient désorganisées pour être leur propre recours. C'est l'Etat qui a la responsabilité d'assurer la continuité du service public d'enseignement en assurant le remplacement des absences par des enseignants remplaçants, et non chaque école qui devrait se débrouiller.

Jeudi dernier, les enseignants renforts pédagogiques de Villeneuve St Georges ont été informés de leur réquisition pour assurer des remplacements sur tout le département. Ces enseignants renforts pédagogiques ont un arrêté qui précise le support sur lequel ils sont affectés. Il est impossible de leur attribuer des missions de remplacement. Ils ne sont pas titulaires remplaçants et ne peuvent d'ailleurs bénéficier de l'ISSR. Nous vous demandons de renoncer à cette réquisition contraire au statut de ces collègues.

Derrière les gesticulations médiatiques expliquant que la rentrée 2025 s'est mieux passée que celle de 2024, qui elle-même s'était mieux passée que la précédente, **la réalité est que dans notre département la situation du remplacement est catastrophique. Un recrutement en masse d'enseignants en urgence est indispensable.**

Les conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap à l'origine de nombreuses grèves

La scolarisation des élèves en situation de handicap, qui est à l'origine de nombreuses grèves d'écoles depuis la rentrée, est tout aussi catastrophique. Voici quelques faits qui illustrent cette situation : l'école Jean Monnet à Fresnes, dont les collègues ont fait grève 2 jours, dispose de 3 AESH pour 15 élèves notifiés. Il manque encore 5 AESH pour répondre aux 120h d'accompagnement notifié. A la maternelle voisine des Marguerites qui dispose de 2 AESH, il manque 216h d'accompagnement soit 9 AESH. Sur la seule ville de Fresnes il y a 50 élèves notifiés I et 24 notifiés M, pour 15 AESH. Ce qui fait que sur les 1392 h hebdomadaires d'accompagnement, seulement 360 sont effectives. Il manque aujourd'hui 1032h hebdomadaires d'accompagnement soit 43 AESH pour les 11 écoles de la ville.

A l'école des Hautes-Bruyères à Villejuif, 17 élèves sont notifiés dont 9 pour un accompagnement individuel sur tout le temps scolaire. Il n'y a que 5 AESH.

A la maternelle Mandela à Choisy, 8 élèves bénéficient d'une notification individuelle sur tout le temps scolaire, il n'y a que 4 AESH.

Dans les collèges il manque également beaucoup d'AESH, par exemple au collège Rabelais à Vitry, il n'y a qu'une seule AESH pour 13 élèves notifiés.

C'est la même situation dans toutes les établissements scolaires, dans tout le département. Les collègues, les familles ne peuvent accepter la réponse faite par les représentants de la DSDEN aux collègues de la maternelle

Joliot Curie Champigny « *La Direction académique ne répondra pas aux revendications, par mesure d'équité envers toutes les écoles du département.* »

Les revendications des collègues ce n'est que l'application de la loi et le respect des notifications. L'équité invoquée n'est rien d'autre que la répartition de la pénurie au mépris des droits des élèves en situation de handicap et des conditions de travail des enseignants. L'enveloppe fermée attribuée par le Ministère au département ne correspond absolument pas au respect des notifications, au respect du et des droits. Il n'y a pas d'équité lorsqu'un élève en situation de handicap est privé de son droit. **Pour la FNEC FP-FO 94 toutes les revendications des écoles et des établissements doivent être satisfaites.**

Il manque des infirmières dans tout le département, par exemple aucune infirmière dans les collèges Pasteur de Villejuif, Perrin et Cron du Kremlin Bicêtre, au collège Duruy à Fontenay-sous-Bois.

Au sujet du non-paiement de l'ISS direction d'école

A ces situations catastrophiques s'ajoute la découverte du non-paiement de l'indemnité de sujétion spéciale de l'ensemble des directions d'écoles (ce qui entraîne une baisse de rémunération de 10% à 15% sur les mois de septembre et octobre).

Six ans après le suicide de notre collègue Christine Renon, dans un contexte où le pouvoir d'achat des personnels chute continuellement, notamment en raison du gel du point d'indice depuis 2010, où les directions d'école s'épuisent à assurer le bon fonctionnement de leur école sans moyen, cette baisse brutale de rémunération non anticipée, et sans aucune information préalable, constitue un nouveau signal alarmant du manque total de considération du Ministère de l'Éducation Nationale envers ses agents.

Quant au courrier de la Direction académique reçu à posteriori par les collègues qui leur propose « de prendre contact avec le service social du personnel, qui pourra rechercher avec vous une solution d'aide financière », nous souhaiterions Monsieur le Directeur Académique que vous nous expliquiez en quoi consiste cette « solution » sachant que la CAAS ne peut débloquer de budget pour compenser le non versement de la rémunération.

Les organisations syndicales SNUDI-FO, FSU-SNUipp, CGT Educ'action et SUD Education rappellent que les directeurs d'école sont des PE et qu'il ne figure pas dans leurs obligations réglementaires de services :

- de répondre et renseigner les diverses enquêtes (tableaux des sorties scolaires, enquêtes ou sondages multiples) ;
- de piloter et même de participer aux évaluations d'école ou aux constellations ;
- d'organiser « l'auto remplacement » ;
- de participer aux conseils école-collège ;
- de participer aux réunions de directeurs avec les IEN ;
- de participer à une quelconque réunion en dehors du temps de classe ;
- d'organiser un exercice PPMS avant les vacances de la Toussaint ;
- de saisir les résultats des élections au conseil d'école sur ARENA ;
- d'animer « une séance de sensibilisation aux stéréotypes de genre, d'une durée de 2h » ;
- d'accompagner les équipes éducatives « à la construction d'une politique du numérique au sein de chaque école et mettre en œuvre les mesures de régulation attendues » ;
- de « piloter » la mise en œuvre du « programme d'éducation à la vie affective et relationnelle ».

Dans plusieurs circonscriptions, de nombreux collègues ont d'ores et déjà décidé de cesser collectivement d'effectuer ces tâches non réglementaires.

Monsieur le DASEN, les organisations syndicales SNUDI-FO, FSU-SNUipp, CGT Educ'action et SUD Education vous demandent de surseoir à toutes les échéances programmées jusqu'aux vacances de la Toussaint, de suspendre les évaluations d'école qui ne figurent pas dans les ORS des collègues et dont elles rappellent leur exigence d'abandon.

Elles réaffirment leurs revendications sur la direction d'école :

- le versement immédiat de l'ISS due à l'ensemble des directions d'école du département ;
- l'abaissement significatif du seuil d'attribution des décharges de service, pas un directeur sans une demi-décharge hebdomadaire ;
- une aide administrative à temps plein pour chaque directeur d'école avec des emplois statutaires de la Fonction Publique ;
- une réelle amélioration financière : 100 points d'indice pour tous ;
- un véritable allègement des tâches administratives ;
- la tenue de toutes les réunions durant le temps scolaire avec le remplacement du directeur par un titulaire remplaçant ;
- l'abrogation de la loi Rilhac et de ses décrets d'application ;
- le transfert de la responsabilité de la rédaction des PPMS aux mairies, dans le cadre du plan communal de sauvegarde...

Les revendications communes des organisations syndicales du département

Je conclurai en rappelant les revendications communes des organisations syndicales du département qui ont été exposées hier lors de l'audience que monsieur le Directeur Académique nous a accordée :

- Le retrait de l'ensemble du projet de budget d'austérité de 44 milliards.
- L'annulation des 167 fermetures de classes prévues dans le département à la rentrée 2025 et des fermetures de rentrée supplémentaires et l'ouverture de toutes les classes et postes demandés par les écoles.
- Les moyens de l'éducation prioritaire à toutes les écoles dites « orphelines » et aux établissements qui les revendiquent, le dédoublement ou l'allègement des effectifs de toutes les GS en Éducation Prioritaire.
- Le réemploi des 500 collègues contractuel.les du second degré non renouvelé·e-s et des contractuel.les du premier degré dont la fin de contrat est contestable.
- Le recrutement en masse d'enseignant·e-s afin de pourvoir à l'ensemble des besoins pour pourvoir tous les postes, faire face aux résultats catastrophiques des concours de recrutement d'enseignant·e-s dans l'académie de Créteil et pourvoir tous les remplacements dès le 1er jour d'absence.
- Le respect des missions des brigades REP+ et Formation continue, pour le droit à la formation continue, contre la désorganisation de leur gestion et de leurs services depuis la rentrée. Refus de la fusion de fait des brigades de remplacement.
- Le recrutement d'AED à hauteur des besoins et d'AESH pour que toutes les notifications d'accompagnement prononcées par la MDPH 94 soient respectées ainsi que la création d'un statut de fonctionnaire d'Etat catégorie B pour ces personnels.
- La création massive de postes d'enseignant·e-s spécialisé·e-s et départs en formation pour les RASED à hauteur des besoins partout, ULIS, UE, IME... de psychologues scolaires, d'infirmier·e-s, de médecins, d'assistantes sociales.
- Le respect des orientations dans les dispositifs ULIS (TSA, TFC, ...), UEEA, UEMA et l'augmentation du nombre de personnels titulaires à hauteur des besoins notifiés par la CDAPH.
- Le versement de l'ISS de direction à toutes les directions d'écoles
- L'abrogation de la réforme des retraites et le maintien d'un système de protection sociale par répartition et du Code des pensions civiles et militaires.
- La fin de l'austérité et un budget à la hauteur des besoins de nos services publics.